

### WEB

SNE-FSU :

[sne@fsu.fr](mailto:sne@fsu.fr)  
<http://www.sne-fsu.org>

### SECRETAIRES SNE-FSU

#### Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

[jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

#### Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[patrick.saintleger@eaumc.fr](mailto:patrick.saintleger@eaumc.fr)

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

### SECRETAIRES BRANCHES

#### ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

[ruven.gonzalez@ademe.fr](mailto:ruven.gonzalez@ademe.fr)

#### ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

#### EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[patrick.saintleger@eaumc.fr](mailto:patrick.saintleger@eaumc.fr)

#### MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

#### SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

[bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr)

## REUNION MEDDE / ORGANISATIONS SYNDICALES

9 Février 2015

### AFB - quasi-statut - liste dérogatoire

*"Une réunion pour nous dire,  
qu'ils n'avaient rien de nouveau à nous dire !"*

2 points étaient mis à l'ordre du jour de cette réunion : La modification de la liste dérogatoire avec son corollaire les propositions de titularisation et le quasi-statut lui-même.

### 1- MODIFICATION DE LA LISTE DEROGATOIRE :

Rappel : pour engager les travaux sur le quasi-statut, le Ministère de la Fonction Publique a exigé que soit revue la liste des emplois inscrits sur la liste dérogatoire, emplois qui pourront faire l'objet d'un recrutement de contractuels en CDI. Aujourd'hui l'ONEMA et l'ONCFS sont inscrits sur cette liste pour la totalité de leurs emplois, les parcs nationaux ultramarins et le CELRL pour quelques emplois spécifiques.

- Le SNE-FSU a réagi aux propositions de l'administration (voir document joint au flash).

- Le SNE-FSU est opposé à l'inscription sur la liste dérogatoire des emplois de catégorie B «relatifs à la biologie des espèces animales », considérant que c'est le cœur de métier des Techniciens de l'Environnement ... **l'administration n'en tient pas compte.**

- Le SNE-FSU considère que le travail est incomplet ; il doit également porter sur les emplois de tous les parcs nationaux auxquels le quasi statut devra s'appliquer, ainsi qu'aux emplois de l'Etablissement Public du Marais Poitevin pour lequel la seule alternative à sa disparition programmée est son intégration à l'AFB.

**L'administration répond que le travail se limite aux établissements déjà présents sur la liste dérogatoire** (et tant pis pour la cohérence...).

- Le SNE-FSU réclame par ailleurs un plafonnement des emplois dérogatoires par catégorie comme cela se pratique couramment (par exemple 25% maximum des emplois de catégorie A de la future AFB).

Après consultation des Etablissements Publics, la réponse est négative. Les établissements souhaitent conserver de la souplesse pour leurs recrutements.

**Le SNE-FSU conteste cette réponse et rappelle que si cette mesure avait été prise précédemment, les dérives que nous connaissons actuellement (par exemple au PN de la Réunion.) n'existeraient pas.**

**Le SNE-FSU fait également part de son inquiétude de voir un tel décalage dans le temps entre le décret « liste dérogatoire » (prévu pour fin juin 2015) et le décret du quasi-statut (prévu en théorie pour fin décembre 2015).**

L'administration répond que pour elle les 2 dossiers sont dissociés, et que son but est de faire sortir le quasi statut même si la loi biodiversité ne sort pas.

**Sur une question du SNE-FSU, l'administration reconnaît n'avoir aucune assurance de la Fonction Publique dans ce dernier cas.**



## **2- TITULARISATION :**

**La titularisation sera ouverte aux conditions de la loi « Sauvadet »** aux personnels occupant un emploi non visé par la liste dérogatoire. Seront également exigées 4 années d'ancienneté dans la Fonction Publique dont 2 entre le 31 mars 2007 et le 31 Mars 2011. **L'administration estime à environ 100 les personnes qui pourraient être titularisées in fine.**

Interrogée par les Organisations Syndicales sur le nombre de personnes réellement éligibles, **l'administration se déclare incapable de répondre, le recensement total n'ayant pas été fait.**

Pour mémoire, 976 contractuels ont été recensés dans les établissements concernés. **Les candidat(e)s devront se présenter aux concours de déprécarisation organisés au MEDDE fin 2015.**

**Le SNE-FSU réagit une nouvelle fois avec vigueur**, en rappelant que la loi Sauvadet est justement une loi de déprécarisation et que de fait, ses conditions ne sont pas du tout adaptées à des personnels pouvant avoir des anciennetés de 10, 20 voire 30 ans. (Sans compter que cette loi est la pire loi jamais adoptée quant aux conditions de déprécarisation).

Concernant les corps d'intégration, le SNE-FSU dénonce l'impossibilité d'ouvrir des concours dans le corps des IAE. Le SNE-FSU ne comprend pas pourquoi aucun concours n'est ouvert dans les corps gérés par le MEDDE : Techniciens de l'Environnement et Agents Techniques de l'Environnement.

Enfin, le SNE-FSU souligne que l'absence de concours spécifiques fait que les épreuves ne peuvent pas être adaptées aux personnels concernés, diminuant d'autant les chances de réussite de ces personnels.

**L'administration répond que les délais envisagés rendent difficile l'ouverture de nouveaux concours** dans de nouveaux corps, cela nécessitant une modification du décret (que le SNE-FSU avait contesté pour cette raison) pris l'année dernière et définissant les concours ouverts pour la déprécarisation.

**Commentaires du SNE-FSU :** décidemment, rien ne sera épargné aux personnels de l'environnement. Une question se pose d'ores et déjà : cette administration est-elle à ce point incapable de penser autrement « qu'EQUIPEMENT » ou est-ce une volonté délibérée de faire rentrer dans le rang un ministère qui a eu l'outrecuidance de croire à sa spécificité pendant plus de 30 ans ?



## LE QUASI-STATUT :

L'administration nous présente un calendrier avec une publication la dernière semaine de décembre 2015....(cf PJ).

**Le SNE-FSU juge le calendrier totalement irréaliste sur au moins 2 points :**

- l'obtention mi-juillet d'un arbitrage interministériel en 2 petites semaines Le SNE-FSU rappelle qu'en 7 mois, il n'a pas été possible d'obtenir un tel arbitrage sur le passage au NES des Techniciens de l'Environnement.
- un circuit de signature en fin de parcours de seulement 2 semaines, également totalement irréaliste.

**Aucune réponse de l'Administration**

**Le SNE-FSU constate ensuite que seulement 2 réunions sont encore prévues** avec les représentants du personnel (mi-mars et fin avril 2015), et qu'à ce jour aucun élément sur ce quasi statut ne nous a été communiqué.

Malgré les nombreuses demandes des organisations syndicales, l'Administration refuse toujours de nous communiquer le moindre élément concret avant d'avoir un accord de la Fonction Publique, alors que les échanges en réunion nous démontrent que tout a déjà été tranché : grilles indiciaires, régime indemnitaire, carrières, mobilité, et même les conditions de reclassement !!!

***Le seul élément fourni par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité :  
« Il ne faut pas s'attendre à des miracles ».***

**Le SNE-FSU a rappelé que l'intégration dans le nouveau quasi statut devait permettre de résoudre les problèmes criants de mauvais classement de certains agents.**

Il a rappelé sa détermination à saisir le Conseil d'Etat de tout quasi-statut qui ne respecterait pas les principes d'égalité entre titulaires et non-titulaires.

Ces manières de procéder sont totalement scandaleuses. Le SNE-FSU a par ailleurs appris que la Fonction Publique impose un blackout complet vis à vis de vos représentants, menace d'abandon du projet à l'appui.

Nous avons l'habitude des diktats de Bercy, mais là une nouvelle étape est franchie...

**Le SNE-FSU a saisi conjointement mesdames les ministres  
de la Fonction publique et de l'Ecologie de cette situation.**

**Les représentants SNE-FSU**